

Question présentée par le député :

M. Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 25 juin 2020

Question écrite urgente

Quelles mesures du canton de Genève en faveur de l'apprentissage en temps de COVID-19 ?

Dès le début de la crise du coronavirus, nous avons pu observer une inégalité de traitement. Schématiquement, on a vu d'un côté les étudiants, dont la plupart se retrouvaient en sécurité à la maison, et, de l'autre côté, les apprentis, dont beaucoup sont restés à leur poste de travail en prenant des risques pour leur santé et celle de leurs proches.

On a aussi pu observer une inégalité entre jeunes en formation. En effet, certains secteurs ont un besoin impératif de leurs apprentis pour faire face à la hausse de l'activité, en particulier dans les domaines de la santé, du social ou de l'alimentation. D'autres secteurs engageant des apprentis ont été épargnés.

Les mesures de sécurité sanitaire sur le lieu de travail doivent être respectées en période de confinement et de dé-confinement.

Cependant, il est aussi fondamental que les apprentis puissent poursuivre aujourd'hui leur formation théorique dans de bonnes conditions. Les apprentis de dernière année doivent pouvoir terminer leur formation cette année malgré les conditions difficiles. Nous devons garantir la qualité de la formation duale en évitant des examens au rabais.

Notre système suisse de formation duale a une excellente réputation. A Genève, où le secteur tertiaire est très bien implanté, la voie de l'apprentissage est moins prisée que dans d'autres cantons. Cependant, de nombreux acteurs sociaux et économiques sont soucieux de mieux valoriser cette filière et de la rendre plus attractive. Plusieurs projets allant dans ce sens sont pendants devant le Grand Conseil.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter une réponse aux questions suivantes :

- 1) *Comment le canton compte-t-il faciliter les procédures de recrutement et de sélection pour la filière duale l'année prochaine ?***
- 2) *Comment le canton prévoit-il d'encourager, le cas échéant au moyen de mesures financières incitatives, de nouvelles entreprises formatrices à engager des apprentis ?***